Fribourg, Suisse. — 48me année. — N° 68 | Le numéro 5 centimes | Jeudi 21 mars 1918

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Avenue de Pérolles, Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	1 80	4 50	8 —	15 —
Etranger »	3 20	9 —	16 —	30 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal IIa 54.

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

L'opinion hollandaise et l'Entente. Démission du cabinet espagnol.

Une vive effervescence règne en Hollande au sujet de la sommation de l'Entente relative à la livraison de la flotte marchande. La Chambre a très mal accueilli les déclarations résignées du gouvernement. Celui-ci prête à la critique principalement parce qu'il affirme aujourd'hui que la Hollande n'a plus de blé que pour un mois, alors que, il y a quelques jours, le ministre de l'agriculture avait annoncé que la provision de blé suffirait jusqu'en juillet. A quel moment le gouvernement a-t-il dit vrai? S'est-il vanté à faux, pour faire croire à l'Entente que la Hollande n'était pas à sa merci? Ou est-ce aujourd'hui qu'il trompe l'opinion, en peignant la famine imminente pour faire accepter la capitulation?

On n'est pas non plus au clair sur la portée des exigences de l'Entente. Les Alliés veulent-ils mettre la main seulement sur les navires hollandais qui se trouvent dans leurs ports, ce qui représenterait déjà quelques cent mille tonnes de fret; ou prétendent-ils en outre que la Hollande doit mettre à leur service les navires qu'elle garde dans ses docks? On croit que cette catégorie de bateaux tombent sous le coup de la réquisition, en ce sens que, pour chaque bateau hollandais auquel l'Entente permettrait d'aller à Rotterdam apporter des vivres à la mère-patrie, un autre bateau hollandais devrait prendre la mer pour le service des Alliés.

En Allemagne, on attend la fin du débat à la Chambre hollandaise pour parler et agir.

* * *

L'Italie devrait avoir, cet automne prochain, des élections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés. Mais une campagne électorale dans les circonstances présentes pourrait être dangereuse et les élections seraient très difficiles à faire. Aussi la Chambre actuelle sera prorogée, dit-on, d'une année.

M. Salandra, ex-président du ministère, voudrait profiter de cette prorogation pour retoucher la loi électorale. Dans un article du *Corriere della Sera*, il demande qu'on accorde le droit de voter à tous ceux qui ont fait au moins six mois de service militaire durant cette guerre, quel que soit leur âge. On aurait ainsi des électeurs de 20 ans et même de 19 ans. La loi électorale, réformée il y a quelques années par M. Giolitti, accordait déjà le droit de vote à tous ceux qui avaient fait leur service militaire, même aux illettrés, à condition qu'ils eussent 21 ans accomplis.

M. Salandra propose d'abroger cette dernière disposition pour ceux, dit-il, à qui on a imposé le devoir de mourir pour leur pays. « D'ailleurs, ajoute-t-il, six mois de guerre mûrissent un homme bien plus que des années passées dans des études, dans un métier ou dans une caserne. L'Angleterre vient d'abaisser à dix-neuf ans la limite d'âge requise pour pouvoir voter, en faveur de tous ceux qui ont pris part à la guerre actuelle. »

M. Salandra propose en outre de fixer à 25 ans l'âge légal pour être nommé député. Il fallait avoir 30 ans jusqu'ici en Italie pour être éligible. On peut entrer à la Chambre des communes à 21 ans; à la Chambre hongroise, à 24 ans; à la Chambre française, au Reichstag allemand, à la Chambre des représentants des Etats-Unis, à 25 ans.

Il est juste et utile, explique M. Salandra, de faire place aux jeunes. Les jeunes, d'abord, ont bien mérité de la nation, au cours de cette guerre. Il sera ensuite très utile de faire pénétrer dans le Parlement quelques dizaines de jeunes officiers que trois ans de guerre auront pliés à la dure discipline du devoir.

L'Italie est un peuple vieux, dit M. Salandra, qui est en train de se rajeunir lentement, trop lentement même. Il court le danger de retomber dans la sénilité. Les rouages de la machine parlementaire sont rouillés, grinçants et lents à se mouvoir. Place donc à la jeune Italie dans les Conseils de la nation!

M. Salandra qui, dit-on, a la nostalgie du pouvoir, pourrait être le chef de cette Italie renouvelée et rajeunie qu'il appelle de tous *ses vœux. Les jeunes soldats qui liront*, dans les tranchées, l'article de M. Salandra reproduit par le *Corriere della Sera* à 100,000 exemplaires, feront des vœux pour le retour au pouvoir d'un homme qui les comprend. M. Salandra y compte bien.

* * *

Les catholiques de Prusse se sont plaints de tout temps de la partialité du gouvernement dans le choix des fonctionnaires; le gouvernement n'a d'yeux que pour les candidats protestants; *il ne se résout qu'à toute* extrémité à nommer un catholique. Cette question est revenue sur le tapis l'autre jour dans un débat de commission de la Chambre des députés. Un représentant du Centre catholique a répété les plaintes des catholiques; il a constaté que, en dépit des promesses que le précédent cabinet avait faites, dans un mouvement d'équité, les choses suivent leur cours comme auparavant. Douze nouveaux présidents de régences (sous-préfets) ont été nommés; sur le nombre, il n'y a eu que deux catholiques. On est particulièrement choqué de voir que les postes de Cologne et Coblence sont toujours dévolus à des fonctionnaires protestants, alors qu'il serait de convenance élémentaire d'y placer des catholiques. Mais il paraît que, en ce qui concerne Cologne, c'est l'effet d'un parti pris du gouvernement, parce que Cologne est le siège d'un archevêque; alors, le sous-préfet doit être protestant, pour faire contre-poids!

Dans le monde judiciaire, il en va comme dans l'administration. Sur 65 membres que compte le tribunal supérieur chargé du contentieux administratif, il n'y a que trois catholiques.

Le ministre en cause a reconnu que le nombre des fonctionnaires catholiques n'était pas en proportion de la population; mais il a disculpé le gouvernement en disant qu'il n'y avait malheureusement pas assez de jeunes gens catholiques qui se vouaient aux études supérieures. Le ministre a d'ailleurs eu la franchise de reconnaître *que, en ce qui concerne le passé, cela était* dû à la mauvaise réputation que les universités et autres écoles de l'Etat s'étaient faite pendant l'ère du Kulturkampf et qu'elles ont gardée encore longtemps après. Les familles catholiques ont été à juste titre détournées de lancer leurs enfants dans des carrières qu'on ne pouvait aborder qu'en s'astreignant à subir un enseignement hostile aux croyances catholiques.

Le ministre a renouvelé le bon propos de son prédécesseur; il a montré par la statistique *que les promesses de celui-ci avaient* été en partie tenues et qu'un esprit nouveau souffle en Prusse sous ce rapport. Mais il n'a pas promis que le gouvernement s'amenderait sur tous les points; ainsi, il a refusé *de prendre des engagements en ce qui concerne la nomination des présidents supé*rieurs des provinces (préfets).

Les catholiques de Prusse ont retenu de ce débat le devoir de pousser la jeunesse aux études universitaires, afin qu'on ne puisse plus leur objecter qu'il manque de bois ca*tholique pour faire de hauts fonctionnaires.*

* * *

Le cabinet espagnol, de M. Garcia-Prieto, est démissionnaire.

On sait que M. Garcia-Prieto est le chef d'un groupe libéral, tandis que M. Romanonès est le chef de l'autre. De même chez les conservateurs, il y a le groupe Maura et le groupe Dato.

Tout le pays est en ébullition. Les différentes classes sociales nomment des comités de revendications, à l'exemple du comité des officiers, qui a obtenu gain de cause dans sa demande de réformes pour l'armée, et le gouvernement ne sait où donner de la tête pour contenter tous les appétits. De plus, les élections qui viennent d'avoir lieu n'ont pas été favorables au parti libéral, dont cinquante sièges ont été donnés au parti conservateur. M. Garcia-Prieto ne pouvait pas s'appuyer sur une majorité, et c'est ce qui l'a engagé à quitter le pouvoir. On prévoit que la crise ministérielle sera de quelque durée.

AU CONSEIL NATIONAL

L'impôt direct fédéral

Berne, 20 mars.

Les socialistes ont roulé, sur la voie difficultueuse de la réforme financière, un véritable bloc erratique: l'initiative concernant l'introduction d'un impôt fédéral direct et permanent sur les fortunes au-dessus de 20,000 francs et sur les revenus dépassant 5000 francs. Avant de poursuivre la réalisation du programme financier du Conseil fédéral, il s'agit, une fois pour toutes, de liquider la question de l'impôt direct. Adversaires et partisans de l'idée sont tombés d'accord pour procéder de telle façon que le peuple puisse trancher le problème au mois de mai prochain.

Le Conseil des Etats a repoussé, la semaine passée, l'initiative présentée par les socialistes et munie des signatures de 116,000 citoyens, par 31 voix contre une. La commission du Conseil national accuse, elle aussi, une très forte majorité rejetante: 17 membres proposent le rejet de l'initiative, 4 seulement (2 socialistes officiels, un socialiste indépendant et un démocrate) recommandent l'adhésion au projet de revision constitutionnelle.

Les arguments avancés en faveur ou en défaveur de l'idée d'un impôt fédéral direct et permanent ne sont pas nouveaux. Il ne faut pas s'attendre à ce que les nombreux orateurs qui vont prendre la parole disent beaucoup de choses intéressantes. L'intérêt du débat consiste plutôt dans l'inconnue de la force de certaines tendances, qui se font jour à l'aile gauche du parti radical, et qui, après des fluctuations nombreuses tendent vers un impôt fédéral temporaire, idée qui a été émise d'abord par M. Speiser.

M. Ullmann, radical thurgovien, a déposé une sorte de motion d'ordre, invitant le Conseil fédéral à élaborer, jusqu'à la session de juin, un projet de revision constitutionnelle dans ce sens.

La majorité de la commission a eu pour porte-parole M. Gaudard, le chef des radicaux vaudois, et M. de Streng, président du groupe catholique. Ces deux noms indiquent déjà que le bloc des députés romands et tessinois — quelques socialistes mis à part — marchera la main dans la main avec la droite, pour repousser toute idée d'impôt direct permanent ou temporaire. A ces 80 députés s'ajouteront les représentants de l'agriculture de toute la Suisse alémanique, pour autant qu'ils appartiennent au groupe radical. Il est bien entendu que les *socialistes et les démocrates d'extrême-gauche* resteront seuls pour appuyer l'initiative proprement dite; mais une bataille plus intéressante se livrera autour du « postulat » Ullmann.

M. Gaudard et M. de Streng ont affirmé, en premier lieu, que le programme financier du Conseil fédéral demande ou demandera, par la voie des impôts de guerre répétés et de l'impôt sur les bénéfices de guerre, environ 500 millions aux classes fortunées. Les autres mesures financières réalisées ou projetées donneront un rendement de 50 à 55 millions par an. On pourra ainsi faire face à une dette de 1200 millions, fin 1918. L'avenir apportera, suivant les besoins, de nouvelles ressources, auxquelles on fera appel au moment opportun.

Les rapporteurs de la majorité ont combattu l'initiative, en deuxième lieu, au point de vue de nos institutions constitutionnelles. Les im*pôts directs doivent être réservés aux cantons, qui ont besoin de cette ressource pour remplir* leurs multiples tâches. Les cantons ne sauraient demeurer réellement souverains, si la Confédération leur enlève la souveraineté fiscale.

Les rapporteurs se sont appliqués aussi à démontrer l'arbitraire d'une politique financière, qui voudrait endosser à une infime minorité — laquelle en beaucoup de cantons n'atteindrait pas le un pour cent! — les charges fiscales du pays. L'initiative se caractérise comme un instrument de la lutte des classes; voilà pourquoi aussi il faut la repousser énergiquement.

La minorité de la commission fait entendre un tout autre son de cloche. M. Muller (Berne) et M. Sigg (Genève), frères séparés en socialisme, contestent que la réforme financière imaginée par le Conseil fédéral puisse reconstituer nos finances ébranlées. Ils repoussent les impôts indirects et demandent que la classe fortunée soit appelée à supporter seule le fardeau de la dette de guerre. En même temps, ils entendent remplacer le système douanier actuel, qui constitue la principale ressource de la caisse fédérale, par l'impôt direct permanent, lequel, institué sur des bases équitables, amènera la refonte et l'unification des systèmes d'imposition des cantons.

M. Gaudard et M. de Streng ont été vigoureusement appuyés par M. Tissières (Valais) et M. Maunoir (Genève). Les deux députés romands se sont trouvés d'accord pour dénoncer la menace centralisatrice que constitue l'impôt direct fédéral. M. Tissières est allé jusqu'à dire — et il n'a pas tort — que, depuis 1848, il ne s'est pas produit de manœuvre plus dangereuse pour le caractère fédératif de la Suisse. Les représentants du Valais et de Genève se sont élevés avec énergie contre une revision constitutionnelle, que M. Sigg lui-même a qualifiée de « révolution financière », et qui serait en même temps une révolution politique.

Avec M. Seiler, député de Bâle-Campagne, c'est un des radicaux ondoyants qui prend la parole. Il repousse l'initiative, et, cependant, il salue l'idée de l'impôt direct fédéral, qui, pour lui, n'est qu'une étape rationnelle vers le renforcement du pouvoir fédéral et vers une réforme financière durable...

* * *

Interrompus à midi un quart, les débats ont été repris à 4 heures et demie. MM. Hirter, Obrecht et Meyer ont refusé leur assentiment à l'initiative socialiste. Tous les trois sont radicaux: M. Hirter représente le monde financier et commerçant bernois; M. Obrecht a été pendant quelques années directeur des finances du canton de Soleure; M. Meyer est directeur de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, et plus spécialement de la partie financière de ce journal.

Ces trois députés, assurément expérimentés dans les questions financières, ont repoussé, non seulement l'initiative socialiste, mais encore l'idée d'un impôt fédéral direct et permanent, qui, institué sans préparatifs sérieux, bouleverserait le ménage des cantons. Les trois orateurs ont recommandé, par contre, de répéter l'impôt de guerre, suivant l'intention du Département des finances. M. Meyer a exprimé encore le désir que le Conseil fédéral examinât aussi la question de l'établissement temporaire d'un impôt sur les successions.

Contrairement à l'opinion des orateurs précédents, qui attendent une réforme des systèmes d'imposition en vigueur non de la Confédération, mais de l'action des citoyens dans la commune et le canton, M. Schær, de Bâle, qui est l'ami politique et l'*alter ego* doctrinaire de M. Scherrer-Füllemann, se promet une influence décisive d'un impôt fédéral direct, dans le sens *d'une répartition plus équitable des charges fis*cales.

Dans l'atmosphère endormante d'une salle à moitié vide, aucun des orateurs qui ont parlé jusqu'ici n'était parvenu à concentrer l'attention des députés. Avec M. Speiser, la scène change. Tout le monde fait cercle autour du siège d'où parle le député bâlois, qui, décidément, semble apporter l'évangile en matière financière.

M. Speiser donne raison aux socialistes, pour avoir posé nettement la question de l'impôt direct. Avant de s'aventurer avec des projets d'impôts indirects, il faut, selon lui, se rendre compte de ce qu'on veut demander aux impôts directs non permanents, mais temporaires. L'impôt permanent ne peut entrer en ligne de compte, parce qu'il détruirait tout équilibre entre la Confédération et les cantons. La Confédération, par un impôt direct permanent, irait tout simplement piller en grand les cantons, pendant que ceux-ci continueraient, par le système des subventions, à piller en détail la Confédération! On rit.

M. Speiser devient plus méchant encore. Il dit que certains cantons n'ont aucune envie d'aller verser beaucoup d'argent dans la caisse fédérale; car « la Confédération ne connaît pas la justice distributive ». On voit que les Bâlois ne sont pas contents.

M. Speiser reproche à l'initiative socialiste d'être indéterminée quant au but et quant à la *mesure. Si la Confédération va puiser aux res*sources des cantons, elle doit le faire pour un but déterminé et suivant une mesure fixée d'avance. C'est la double condition d'un impôt direct temporaire, préférable aux répétitions sans fin de l'impôt de guerre. M. Speiser espère que l'idée d'un impôt temporaire triomphera finalement. « Si nous ne donnons pas au moment ce que le moment exige, conclut-il, la social-démocratie nous prendra plus qu'elle n'a besoin. »

La discussion se termine sur ce mot de la fin. Demain, ce sera le tour des députés non membres de la commission de dire leur pensée.

La représentation proportionnelle

On nous écrit de Berne:

La commission du Conseil national pour la proportionnelle a pris position hier, mercredi. Par toutes les voix contre une, elle a repoussé l'idée, adoptée par la majorité radicale du Conseil des Etats, d'opposer un contre-projet à l'initiative populaire. Par 7 voix contre 5, elle propose, quant au fond, le rejet de l'initiative.

La commission est prête à rapporter. Cependant, il est peu probable que la question puisse être traitée par le Conseil national en cette session encore.

La Suisse et les bombardements aériens de villes ouvertes

On nous écrit de Berne:

M. Steinhauser, député catholique des Grisons, a déposé, au Conseil national, une motion que cinquante députés ont signée. Les motionnaires demandent que le Conseil fédéral cherche à faire conclure, par les belligérants, une convention limitant la guerre aérienne et restreignant le jet des bombes au théâtre des opérations militaires proprement dites.

On ne peut que féliciter M. Steinhauser de cette excellente initiative.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Automobiles, cycles et dirigeables

Berne, 20 mars.

Ce matin, le président du Conseil des Etats, M. le colonel Bolli, est descendu de son siège pour se transformer en rapporteur de la com*mission dans l'affaire des automobiles. Les déli*bérations ont donc été dirigées par M. le colonel Brugger, vice-président. Le projet mis en discussion aujourd'hui est un revenant, une sorte de Juif errant, dont M. Bolli nous a raconté l'odyssée. Déjà en 1910, le Conseil fédéral avait soumis aux Chambres un projet de revision constitutionnelle octroyant à la Confédération le droit de légiférer sur la circulation des automobiles et des cycles. En même temps, le Conseil fédéral profitait de l'occasion pour stipuler, dans un article qui n'a l'air de rien, la mainmise de la Confédération sur le domaine de l'air et sur les oiseaux d'acier qui y déploient leur vol.

A cette époque, l'automobilisme n'avait pas une bonne réputation en Suisse. Nous nous rappelons encore avec quelle verve M. Isler, député d'Argovie, dépeignait l'horreur des paysans de son canton pour ces coursiers à moteur, qui dé*gagent des puanteurs de pétrole et soulèvent* des nuages de poussière. Aussi le projet du Conseil fédéral fut-il très mal accueilli par le Conseil des Etats. Tant sous l'empire des répugnances populaires que pour des motifs d'ordre politique et au nom de principes fédéralistes, les représentants des cantons refusèrent d'entrer en matière. Le Conseil fédéral, auquel le projet fut laissé pour compte, fut invité à élaborer une loi d'abord sur la responsabilité civile des automobiles, afin de mettre à l'ordre les chauffards imprudents.

Six ans plus tard, c'est-à-dire en novembre 1916, le Conseil fédéral est revenu à la charge. Au lieu de la loi que lui demandait le Conseil des Etats, il présente aux Chambres un projet constitutionnel qui ne diffère guère du premier. Le droit de légiférer sur la circulation des automobiles lui tient décidément à cœur. Il faut dire d'ailleurs que c'est aussi la solution désirée *par les automobilistes, qui se sentent gênés par* les barrières cantonales.

Le nouveau projet du Conseil fédéral a été adopté, le 26 janvier 1917, par le Conseil national. Les représentants du peuple sont en général favorables à l'unification. Le Conseil des Etats va-t-il aujourd'hui maintenir son opposition? Le débat de ce jour montre, en tout cas, que les combattants se serrent de près.

M. Wirz a ouvert les feux contre le projet. L'excellent député d'Obwald n'est pas un adversaire aveugle de l'automobilisme. Son canton, situé entre deux grands centres d'étrangers, Lucerne et l'Oberland bernois, connaît très bien les besoins de la circulation. Mais le peuple des campagnes, dit-il, a des intérêts qui méritent aussi notre sollicitude. Les cantons sont mieux placés que la Confédération pour surveiller les routes qu'ils ont construites et qu'ils entretiennent. Nous ne tenons pas à voir arriver des inspecteurs fédéraux sur nos chaussées. Le concordat intercantonal qui règle la matière suffit pour le moment. Le peuple n'est pas mieux disposé qu'il y a huit ans envers une législation fédérale qu'il soupçonnera toujours plus favorable aux automobilistes qu'au public.

Une voix de Genève s'élève à son tour contre le projet du Conseil fédéral et de la majorité de la commission. M. Rutty ne comprend pas qu'on vienne, dans les circonstances actuelles, proposer cette nouvelle œuvre de centralisation. Le moment est singulièrement mal choisi. Nous avons un concordat intercantonal qui règle la *matière et qu'on peut modifier selon les be*soins. Genève possède le quart des automobiles de la Suisse. Les taxes que ce canton perçoit lui rapportent cent mille francs par an. Or, voici un projet qui attribue ces taxes à la Confédération. Nous ne pouvons pas accepter ce nouvel accroc à la souveraineté cantonale.

L'un des opposants de 1911, M. Baumann, a trouvé son chemin de Damas. Il y a sept ans, il s'était prononcé contre l'immixtion fédérale en sa qualité de représentant du canton montagnard d'Appenzell-Extérieur. Aujourd'hui, il dit que les expériences de la guerre lui ont prouvé l'utilité supérieure des automobiles. M. Baumann est lieutenant-colonel.

M. le Dr Wettstein est aussi partisan de la

législation fédérale sur les automobiles et les cycles. Ce n'est pas là, selon lui, une question politique, c'est une question de tourisme. Lorsque la paix sera revenue, la circulation des automobiles prendra un développement intense. C'est le moment pour la Confédération d'intervenir. Mais il n'est pas question d'instituer un inspectorat fédéral des routes, dont la vision a hanté M. Wirz. L'orateur de la Suisse primitive, ajoute M. Wettstein, serait bien embarrassé de nous prouver ce que la souveraineté cantonale perdrait par la législation fédérale sur l'automobilisme. Je ne sache pas, dit facétieusement le président du gouvernement zuricois, que la charte fédérale de 1291 ait incorporé les automobiles au domaine des cantons.

Les débats de la matinée ont été clos par un intéressant discours de M. de Montenach, qui s'en prend surtout à la partie du projet embrassant la navigation aérienne. Le député de Fribourg se montre surpris que la question des dirigeables soit mêlée à celle des automobiles et des cycles. La navigation aérienne est loin d'avoir dit son dernier mot. Dans ce domaine nouveau, les possibilités sont infinies, et les perfectionnements techniques nous font marcher de surprise en surprise. Et l'on vient, par un petit article qui n'a l'air de rien, soumettre toute cette matière à la législation fédérale ! Sait-on ce que nous réserve l'avenir et quelles perspectives nous ouvrent les progrès de l'aviation. N'est-on pas allé jusqu'à faire prévoir une transformation totale dans la construction des villes, pour les soustraire aux risques et aux menaces de cette circulation aérienne ? M. de Montenach conclut en demandant que les dispositions sur la navigation aérienne soient éliminées de ce projet et que cette matière soit traitée séparément.

Le débat a été interrompu vers midi, pour être repris demain.

* * *

L'événement de ce jour est la motion déposée par M. Pierre de Meuron et dix-sept autres députés, parmi lesquels M. de Montenach, M. Rutty, M. Simon, M. Dind, et plusieurs représentants de la Suisse alémanique, dont MM. Usteri, Rœber et Andermatt. Cette motion demande au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres la revision de l'arrêté du 3 août 1914, en ce sens que les pleins pouvoirs soient limités désormais aux mesures économiques et militaires urgentes.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 19 mars

Communiqué français du 20 mars, à 3 h. de l'après-midi :

Assez grande activité de l'artillerie allemande en Champagne, sur la rive droite de la Meuse et en Woëvre.

Après de vifs bombardements, les Allemands ont engagé, sur plusieurs points du front, des actions d'infanterie sans résultats.

Au nord-est de Reims, un coup de main allemand a été aisément repoussé.

Dans le secteur de Souain, les Allemands ont tenté trois fois d'aborder les lignes françaises. Ils ont dû se replier sous la violence des feux français, après avoir subi des pertes sensibles.

En Lorraine, de fortes attaques allemandes sur les positions françaises au sud d'Arracourt ont donné lieu à de violents corps à corps ; les troupes françaises ont partout gardé l'avantage. Elles ont repoussé les Allemands, en leur faisant des prisonniers.

* * *

Communiqué allemand du 20 mars :

Groupe d'armées du kronprinz Rupprecht et kronprinz impérial : Entre la côte et le canal de la Bassée, l'activité de reconnaissance s'est maintenue active ; dans ce secteur, le feu de l'artillerie, qui allait en se ralentissant dans la matinée, a repris l'après-midi. Sur le reste du front, l'activité de combat ne s'est ravivée que dans la soirée au sud-ouest de Cambrai, entre l'Oise et l'Ailette, au nord de Berry-au-Bac et en certains points, en Champagne.

Groupes von Gallwitz et duc Albrecht : Le combat de feu s'est poursuivi violent près de Verdun. Les deux artilleries se sont combattues à plusieurs reprises avec une assez importante consommation de munitions. Au nord de Bures, une entreprise nous a rapporté des prisonniers et des mitrailleuses. L'ennemi a déployé une activité plus grande dans la forêt du Parroy. Le feu de combat, qui depuis le matin s'intensifia, s'est maintenu presque ininterrompu jusqu'à la tombée de la nuit. L'artillerie française a été également active dans les secteurs de Blamont et de Badonviller.

Journée du 20 mars

Communiqué français du 20 mars, à 11 h. du soir :

Activité intermittente de l'artillerie entre la Meuse et l'Aisne, ainsi qu'en Champagne, assez violente sur la rive droite de la Meuse et dans la forêt de Parroy.

En Woëvre, dans la région du Bois-Brûlé, les Allemands ont lancé aujourd'hui une forte attaque sur nos positions. Après un vif combat, nos troupes ont rejeté des fractions ennemies qui avaient réussi à prendre pied dans quelques-uns de nos éléments avancés.

D'après des renseignements complémentaires, l'attaque ennemie déclanchée ce matin, dans la région de Souain, a été menée par deux bataillons de troupes d'assaut qui ont subi de lourdes pertes et essuyé un échec complet.

IL Y A UN AN

21 mars 1917

En Russie, le comité des délégués des ouvriers et soldats, qui a organisé la Révolution, fait échec aux projets de monarchie constitutionnelle du gouvernement provisoire. Premiers mouvements en faveur de la paix.

En Palestine

Depuis la prise de Jéricho, le 21 février, et l'occupation de la rive droite du Jourdain, les troupes britanniques ont continué leur marche en avant et ont eu des succès sur les trois secteurs de leur front de Palestine.

Dans la vallée du Jourdain, la colonne de droite a poussé au nord de Jéricho jusqu'au wady el Oudja, qu'elle a réussi à franchir dans la matinée du 9 mars, sans rencontrer d'opposition sérieuse. Les Turcs s'étaient retranchés, plus au nord, sur le monticule d'Abou Telloul, à 8 km. à l'ouest du Jourdain. Après une défense vigoureuse, ils furent contraints d'abandonner cette position.

Sur les hauteurs, du 9 au 12 mars, les colonnes du centre ont fait un bond en avant d'une vingtaine de kilomètres, à droite et à gauche de la route qui conduit de Jérusalem à Naplouse. Cette marche à travers une région très escarpée a été des plus difficiles. Les Turcs ont opposé une résistance opiniâtre, mettant à profit le terrain et installant de nombreuses mitrailleuses dans des emplacements soigneusement dissimulés. Le pays présente une suite de monticules pierreux, jetés comme en désordre, qui se prêtent admirablement à la défense et réservent bien des surprises à l'assaillant. Les pertes ont été lourdes de part et d'autre. Les Turcs ont dû abandonner plusieurs mitrailleuses. Un temps défavorable a empêché la coopération de l'aviation.

Les troupes britanniques du centre se soudent à l'est aux colonnes du Jourdain et tiennent une ligne qui passe par les localités de Kefr Malik, Teil Asour, Silwad. La hauteur de Teil Asour, 1011 m., a été âprement disputée et a subi de rudes contre-attaques. A l'ouest de la route Jérusalem-Naplouse, le front d'attaque est jalonné par les villages d'Atâra, d'Adjloul et de Deir-es-Soudan.

Ainsi, le secteur du centre atteint l'ancienne limite de Benjamin et d'Ephraïm, à 35 kilomètres de Jérusalem. Elle n'est plus qu'à une vingtaine de kilomètres de Naplouse, qui reste le point d'appui de l'armée turque.

Dans le secteur de la côte, au nord de Jaffa, plusieurs combats viennent également d'être livrés. Les troupes britanniques ont fait une avance de 4 kilomètres, le 12 mars. Les Turcs ont été heureux dans un coup de main à Arsouf, à 15 kilomètres au nord de l'embouchure du Nahar el Audja. Les colonnes britanniques du secteur ouest prolongent la ligne du centre de Deir Ballout à la Méditerranée.

H. S.

La Roumanie et les empires centraux

Vienne, 20 mars.

(B. C. V.) — Les journaux apprennent que le nouveau président du conseil roumain Marghiloman aspire à une alliance de la Roumanie avec les puissances centrales.

Russie et Roumanie

Jassy, 20 mars.

(Havas.) — Le général Averesco publie une protestation disant que le gouvernement roumain a pris les mesures nécessaires afin de rendre aux Russes les prisonniers en Roumanie, en échange des Roumains arrêtés à Odessa.

Le gouvernement apprend que les Roumains qui devaient être libérés et renvoyés en Roumanie viennent d'être de nouveau arrêtés et embarqués de force sur le navire *Imperatul Trajan*, qui est parti pour la Crimée. Le gouvernement proteste avec la plus vive indignation contre cette violation de l'acte de paix signé le 5 mars, et prie l'autorité du comité central de la flotte de faire rendre à leur foyer les malheureux captifs victimes de ce crime contre le droit international.

L'explosion de la Courneuve

La lecture des journaux de Paris fait voir *que la population de la capitale a été profondément* impressionnée par la terrible catastrophe du camp de munitions de la Courneuve, survenue si tôt après les deuils semés dans Paris par les avions allemands. L'affreux accident de la station du Métropolitain, où soixante-dix personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été écrasées par une foule que la *panique avait rendue folle*, pèse comme un cauchemar sur l'esprit des Parisiens. Ce ne sont pas les bombes ennemies qui les affectent le plus ; ils les bravent avec crânerie. Mais c'est la catastrophe fortuite, provoquée par l'irréflexion ou la maladresse, qui les consterne. Celle de la Courneuve, par ses dimensions, les a particulièrement frappés. Le camp de munitions installé en cet endroit, au nord de Paris, entre Le Bourget et Saint-Denis, à proximité des lignes de l'Est et du Nord, était le plus vaste dépôt de grenades destiné à alimenter le front. On avait aménagé là, dans une grande plaine, une cité industrielle, formée de baraques, dont le service était fait par un régiment d'artillerie et un régiment de landwehr. Les familles d'ouvriers logeaient sur les lieux ; une nombreuse colonie de femmes et d'enfants était employée dans les usines. Les entrepôts de munitions étaient, en partie, souterrains ; il s'y trouvait, paraît-il, un million de grenades.

L'explosion fut la plus terrible qu'on eût jamais entendue. On l'a ressentie dans un rayon de 40 kilomètres ; à Paris, toutes les vitres du Sénat sautèrent en éclats. Sur le lieu même de la catastrophe, cela fut pareil à une éruption volcanique. Toutes les constructions qui existaient dans la plaine de la Courneuve furent renversées à ras du sol. Une gigantesque colonne de fumée s'éleva dans les airs et un prodigieux panache de vapeurs aux teintes étranges demeura longtemps suspendu sous l'azur du ciel. Pendant ce temps, un brasier d'incendie formidable crépitait, dont la lueur s'aperçut, la nuit, de plusieurs lieues à la ronde. Et des détonations continuaient sans répit : c'étaient les caisses de munitions enfoncées sous le sol qui sautaient à mesure que le feu les gagnait. Le terrain bouleversé ressemble à un secteur du front labouré par le tir de l'artillerie. Les localités environnantes de la Courneuve, de Dugny, d'Aubervilliers, du Bourget et la ville de Saint-Denis ont grièvement souffert. Nombre de familles sont sans abri.

Hier, à la Chambre, le gouvernement a déposé un projet de loi qui met à la charge de l'Etat la réparation des dommages causés par les bombardements aériens et les explosions accidentelles. D'autre part, l'Etat aura le droit de réquisitionner des logements pour les familles que ces catastrophes jettent sur le pavé.

NOUVELLES RELIGIEUSES

L'œuvre du Pape

Le Saint-Père a reçu en audience le secrétaire général du bureau des prisonniers de guerre annexé à la Croix-Rouge française, M. Louis Morange, qui a exprimé les sentiments de vive reconnaissance que son pays éprouve envers le Saint-Père, pour son œuvre constante de miséricorde en faveur des prisonniers.

Contrairement au bruit qu'on a répandu récemment, l'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers, soit en ce qui concerne l'envoi de nouvelles, soit pour l'échange de quelques catégories de prisonniers, non seulement n'est pas interrompue ou diminuée, mais se développe de plus en plus, rapide et efficace, en face des nécessités toujours plus grandes.

Une importante cérémonie pontificale

La lecture des décrets concernant la canonisation *de la Bienheureuse* Marguerite-Marie et la déclaration du martyre du vénérable Olivier Plunkett, archevêque d'Armagh (Irlande), a eu lieu dimanche matin, à 11 heures, dans la salle du Consistoire.

Le Pape, dans son discours, a prononcé des paroles très bienveillantes pour la France et pour l'Irlande.

Mort de Mgr Mignot

On annonce la mort de Mgr Mignot, archevêque d'Albi. Il était né à Brancourt (Aisne) le 20 septembre 1842. Vicaire général du diocèse de Soissons, puis évêque de Fréjus en 1890, il fut promu archevêque d'Albi le 14 décembre 1899. Il était assistant au trône pontifical. Mgr Mignot s'intéressait d'une façon toute particulière aux œuvres sociales, et, depuis le début des hostilités, il s'était prodigué en faveur des œuvres d'assistance aux victimes de la guerre. Mgr Mignot avait un coadjuteur en la per*sonne de Mgr Cézérac, qui lui succède de plein* droit à l'archevêché d'Albi.

Le R. Père Paolini

On annonce la mort du R. P. Paolini, procureur général des Camaldules, dont la maison-mère se trouve au mont Cœlius à Rome.

Echos de partout

BOLO EN CELLULE

Dans sa cellule, Bolo lit les vieux numéros de la *Revue des Deux Mondes*. La collection mise à sa disposition va de 1850 à 1860. Ces fascicules lui sont remis en lecture par le bibliothécaire de la prison.

Il lit un numéro tout entier par jour.

Cette lecture ne réconforte pas Bolo. Il n'a pas besoin, dit-on, d'être réconforté. Mais elle lui plaît beaucoup. C'est, dit-il, la lecture d'un homme de qualité. Et il ajoute avec désinvolture : « L'heure des romans est passée pour moi. »

MOT DE LA FIN

Au cours d'un spectacle donné par *Les Jeunes Lettres* au Théâtre du Vieux-Colombier, à Paris, un des acteurs, récitant une tirade de vers, eut un défaut de mémoire. L'autre acteur qui lui faisait vis-à-vis eut une pareille défaillance.

Alors le premier, frappant avec bonhomie sur l'épaule de son camarade, lui dit simplement :

— Vous en faites pas...

Pour plus de pittoresque, l'acteur ainsi interpellé répliqua :

— On des saura !

PETITE GAZETTE

Miss Wilson en France

Miss Margaret Wilson, fille du président de la République, se propose de se rendre en France, avec l'intention de se joindre à ses amies engagées dans « l'Association chrétienne des jeunes gens », la grande organisation américaine qui a des services auxiliaires à l'armée américaine en France. Ce projet est très commenté aux Etats-Unis, parce qu'on fait remarquer que le séjour de la fille du président des Etats-Unis, dans un pays étranger, doit être officiellement connu du gouvernement de ce pays, principe qu'on n'a pas admis aux Etats-Unis jadis, lors du voyage projeté par la fille du président Roosevelt en Angleterre.

Confédération

C. F. F.

Le total des recettes d'exploitation des C. F. F. s'est élevé, en février 1918, à 15,001,000 fr. (12,767,949 fr. en février 1917). Fin février, le total des recettes atteint 30 millions 953,000 fr. (28,313,275 fr. dans la période correspondante de 1917. L'augmentation pour 1918 est donc de 2,644,724 francs.

Les dépenses d'exploitation s'élevaient, à fin février, à 28,047,000 francs (21 millions 374,268 francs dans la période correspondante de 1917), soit une augmentation de 7,672,731 francs.

Le total de l'excédent des recettes sur les dépenses était à la fin février dernier, de 2,911,000 francs, contre 6,939,007 fr. (en 1917). La diminution est ainsi de 4,028,007 francs.

Le professeur Sauerbruch

On apprend que le Dr Sauerbruch, professeur de chirurgie à l'université de Zurich, a accepté un appel à l'université de Munich.

Les grèves

A l'instar de leurs collègues de Zurich, les ouvriers jardiniers de Bâle se sont *mis en grève*.

Les mines du Valais

La fabrique de chocolat Suchard, à Serrières (Neuchâtel), vient de se rendre acquéreur des mines d'anthracite de Collongés (Valais), qui appartenaient à M. Louis Calpini, de Sion.

La Suisse et la guerre

La Croix-Rouge suisse en mission

Une mission suisse composée du capitaine Stockar et du docteur Guillermin, délégués du comité international de la Croix-Rouge de Genève, a été chargée par le Département politique fédéral de visiter, en Roumanie, les camps de prisonniers allemands et austro-hongrois.

L'Angleterre rouvre ses portes aux broderies suisses

Le gouvernement britannique a autorisé ses importateurs à importer, du 1er avril au 30 juin, un quart du contingent qui leur avait été attribué pour 1917. Les broderies suisses pourront donc être de nouveau envoyées en Angleterre dans les délais indiqués et aux conditions convenues.

Chez les catholiques lausannois

Le Cercle catholique de Lausanne a tenu son assemblée générale annuelle samedi, 16 mars. Quoique les temps que nous traversons ne soient guère favorables aux sociétés, l'année écoulée a marqué pour le Cercle catholique un nouveau pas en avant. Malgré plusieurs décès et quelques départs, l'effectif des membres a sensiblement augmenté et atteindra bientôt le chiffre de trois cents. La pénurie du combustible a porté préjudice à la fréquentation du local, qui rend néanmoins de grands services à toutes les sociétés catholiques de la ville. Les causeries mensuelles ont attiré chaque fois un bel auditoire. La conférence de M. l'abbé Mermet, le sourcier bien connu, organisée à la Maison du peuple, a remporté un plein succès.

M. Emile Marcel, qui présidait depuis plusieurs années aux destinées du Cercle avec une activité infatigable et un dévouement au-dessus de tout éloge, ayant renoncé à accepter une réélection, l'assemblée générale a désigné en qualité de président, M. André Robichon, docteur en droit. La vice-présidence a été confiée à M. Robert Polla, ingénieur.

A.-J. R.

---

30 *Feuilleton de la LIBERTE*

L'essor des colombes

par MATHILDE ALANIC

Quelle intuition des devoirs du mariage lui dictait ces conseils sages, dignes d'une matrone expérimentée, à cette petite fille si peu disposée d'ordinaire aux mesures conciliantes ? Eva ne se le demanda pas, mais ces considérations atteignirent sa raison et son cœur. Les mains jointes sur la lettre fatale, elle fléchit peu à peu le front. Ses larmes coulèrent. Elle cédait.

— Et ce pauvre Gabriel qui nous attendait, cet après-midi, au musée Gustave Moreau ? fit-elle, après un temps. Nous irons quand même, n'est-ce pas, pour lui dire adieu ?...

Geo n'acquiesça que par son silence. « Qui ne dit mot consent », assure un sage axiome.

A l'heure convenue, les deux sœurs trouvèrent l'artiste, toujours premier au rendez-vous, au seuil même du petit hôtel où s'est concentrée une vie de rêve et de labeur. En apprenant la séparation si prochaine, Turquant resta déçu et penaud, comme un gourmet dont s'éloigne une friandise convoitée.

— Dès après-demain... tu vas partir, Geo ?

Quelle bizarre commotion venait donc de l'ébranler ? Voici qu'il voyait trouble. Les cimaises tournaient. Les Salomés, les Prétendants de Pénélope, les Œdipes dansaient devant ses yeux, en tourbillons d'atomes *colorés, étourdissants*. Gabriel se sentit des picotements étranges aux paupières. Les Sphinx griffus se multipliaient en images innombrables, descendaient dans le salon, rôdaient autour de lui, le frôlaient presque.

A la fin, affolé par ces visions de sabbat somptueux, l'Œdipe en veston bloqua, dans un angle, la Chimère en jupe de serge blanche et en chemisette de linon à plissé brodé :

— Tu rentres à la Rochelle, Geo ! Tu iras au parc d'Orbigny revoir la place... Tu sais *bien ?... J'y retourne souvent en pensée... surtout* depuis que nous nous sommes retrouvés... Je rêve d'y aller quelque jour réellement... dès que je serai assez sûr de mon sort... Alors... c'est là que je voudrais te rencontrer encore... pour te dire... ? Tu devines bien, n'est-ce pas ?...

Œdipe, impudemment, intervertissait les rôles... Ce n'est pas au Sphinx de résoudre les rébus embrouillés...

Un Sphinx a pour mission de représenter le silence et le mystère... Celui auquel s'adressait l'artiste ne démentit point son symbole, et resta muet, les yeux voilés...

Seulement, un feu inconnu, intense comme le rayonnement du soleil du désert, embrasait sa face rose. Et un sourire indéfinissable descella les lèvres d'où ne sortit aucun son, mais qui tremblaient un peu...

Eva, lentement, revenait de l'extrémité de la pièce, où elle était restée longtemps hypnotisée devant une Hérodiade hallucinante.

XXI

Les longs jours d'été enveloppaient de lumière la maison de l'avenue Coligny sans la réjouir. *En vain, le Mail* s'animait aux ritournelles du Casino et aux ébats des bandes joyeuses qui accouraient vers le théâtre, ou flânaient par les larges allées. La villa Fortunio, léthargique sous ses stores abaissés, restait rétractaire à la gaieté du voisinage. Geo absente, pas un éclat de rire n'en franchissait les fenêtres.

Pauline, murée dans ses pensées boudeuses, la bouche crispée, les yeux fiévreux, épanchait autour d'elle la nostalgie qui la consumait.

L'une après l'autre, ses ambitions étaient déjouées ; ses prévisions démenties. Le mariage d'Eva décidé, l'aînée avait abandonné sa place chez le banquier Barberin : la belle-sœur de Maillefer-Lamart ne devait pas figurer comme subalterne chez des gens qu'elle allait traiter sur un pied d'égalité. Pauline, plus discrètement, s'occupait, à la maison même, aux écritures de l'assurance, en épargnant la dépense d'un commis : tâche transitoire, à son sens, qui emploierait ses loisirs jusqu'à son propre établissement, et que de fréquents séjours chez sa sœur rendraient intermittente.

Or, depuis des mois, elle voyait s'ajourner, à sa grande mortification, l'invitation escomptée. Et quand le jeune ménage se décidait enfin à appeler quelqu'un de la famille, c'était Geo qu'on choisissait, au mépris du droit de préséance ! L'aînée serait-elle condamnée à s'effacer toujours devant ses sœurs ?

Ainsi, comme pour la narguer, toutes choses tournaient à l'encontre de ses calculs. Les relations qu'elle avait recherchées ne lui témoignaient que de l'indifférence. Les anciens amis dédaignés se tenaient désormais à l'écart, mettant la famille en quarantaine. Les affaires de l'assurance ne s'en trouvaient pas mieux, se restreignant au lieu de s'étendre. Et, enfermée dans une besogne plate et sédentaire, Pauline se morfondait d'ennui et de dégoût.

Cette exaspération intime se détendit brusquement lorsque la lettre éplorée d'Eva annonça le retour inopiné de Geo. Pauline, la tête renversée sur le dossier de sa chaise, laissa éclater une hilarité convulsive, sans daigner remarquer que ce rire outrageait la peine de sa mère.

— Tais-toi ! gronda tout bas M. Servain. Tu *nous fais mal !*

— J'en étoufferais, papa ! C'est trop comique de penser à nos malles — nos belles malles neuves des noces — qui se prélassent déjà sur le palier, et qui vont remonter au grenier sans avoir vu Paris. Aussi bien, les facteurs de chemin de fer les malmènent si vilainement !

— Ton ironie est déplacée ! reprit M. Servain, navré de l'abattement de sa femme. Il y a des circonstances de force majeure qui...

— Et puisque nous irons à Cauges, cet automne ! murmura, avec effort, Mme Servain, essayant de reprendre courage.

Pauline eut une nouvelle fusée de rires, plus stridente encore :

— Mais cet automne, il se reproduira des « circonstances de force majeure » !... Il faut être angélique comme toi, ma chère maman, pour ne pas comprendre le jeu de ce Francis. Il entend nous tenir à distance. Sa femme lui appartient... A la longue, il relâche, puis il rompra ces attaches d'Eva avec ces petites gens que sont sa mère, son père, et ses sœurs...

— Il a invité Geo, pourtant ! discuta faiblement Mme Servain.

— Manœuvre adroite d'un mari qui laisse à sa jeune femme, isolée dans Paris, une garde innocente et une occupation inoffensive.

— Mon Dieu ! que tu es sceptique ! fit M. Servain, presque violent. Prends-y garde ! cela te dessèchera le cœur, à la fin !

Pauline se leva, le visage glacé.

— Je ne puis souhaiter mieux ! déclara-t-elle. Et je préfère voir clair et juste que de me bercer d'illusions.

Elle sortit, sans regarder derrière elle.

(A suivre.)

Illustré de guerre

Le dernier fascicule de *l'Illustrierte Zeitung* (Imprimerie Ringier, à Zofingue) ne le cède en rien aux périodiques étrangers les plus rapidement informés sur les événements de la guerre. Il publie une émouvante page consacrée au bombardement aérien de Padoue et une autre où voisinent les souverains belges et le roi d'Italie, le général Wilson et le colonel Repington. Une troisième traite d'inventions de guerre ; une quatrième nous présente les infortunés aviateurs suisses récemment tombés à Thoune, un groupe d'internés russes, le nouveau modèle de casquette de nos troupes. Pour finir, la page des activités féminines, pleine d'imprévu.

Sommaire des Revues

Revue pratique d'apologétique. Gabriel Beauchesne, éditeur, rue de Rennes, 117, Paris.

1er mars : L'ignorance religieuse (J. Verdier). — La conquête du bien suprême (M. Vaussard). — *Chronique d'histoire des origines chrétiennes* (G. Bardy). — La crémation des corps. — La Société des nations. — Bibliographie.

Rapport de l'Internement

De toutes les œuvres de guerre que la charité active et ingénieuse a réalisées, l'une des plus efficaces et peut-être la plus nouvelle a été l'internement en Suisse des prisonniers malades ou blessés.

Comment s'est formé le faisceau des bonnes volontés et des influences qui ont préparé et conduit à chef l'internement ; comment se sont peu à peu développées les conditions de l'hospitalisation, voilà ce que nous présente M. le major Edouard Favre, dans un rapport clair, méthodique et substantiel. (*L'Internement en Suisse des prisonniers de guerre, malades ou blessés, 1916. Premier rapport fait par ordre du colonel Hauser, médecin d'armée, Genève, Georg, 1917.*)

Une introduction historique rappelle les préliminaires de l'hospitalisation internationale, en Suisse, de la première idée émise par M. Louis de Tscharner, dix mois avant la guerre actuelle, à la conclusion de la convention du 15 janvier 1916. L'initiative de la Croix-Rouge, les démarches du Conseil fédéral, de l'ambassade de France et du ministre d'Allemagne, l'intervention du Saint-Siège sont exposées brièvement.

Le chapitre premier fait connaître le nombre des internés jusqu'à la fin janvier 1917, où il atteint le chiffre de 28,839. A cette date, 351 soldats et civils étaient proposés pour le rapatriement. L'envoi de commissions itinérantes en France, en Allemagne et en Angleterre, le transport des internés, l'organisation des régions et des secteurs font mieux comprendre l'extension de l'internement.

Sous le patronage de l'Œuvre universitaire, les étudiants ont été admis à suivre les cours des principaux centres intellectuels de la Suisse. Les éléments impatients de discipline ont été réunis dans des établissements spéciaux ou confiés à des instituts pour alcooliques. L'Etablissement sanitaire d'armée (A. S. A.) à Lucerne, a été réservé au traitement des blessures de guerre et de leurs conséquences : 457 opérations y ont été faites en 1916.

Le travail des internés est l'un des chapitres les plus intéressants. On se représente difficilement tout ce qu'il a fallu d'efforts pour arriver à procurer une occupation convenable à tous les soldats convalescents ou guéris : initiatives privées, société « Pro Captivis », comités locaux, ateliers nationaux, écoles nationales, cours, ont apporté leur précieux concours et rivalisé d'ingéniosité et d'esprit d'organisation.

Chaque secteur, et même chaque établissement, a sa petite bibliothèque. La Commission romande et la Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre ont organisé des séries de conférences instructives et récréatives ; elles ont ravitaillé les bibliothèques. Les besoins religieux n'ont pas été négligés.

Le chapitre onzième nous introduit dans les divers rouages de l'administration et reproduit une partie des instructions qu'ont rendues nécessaires le développement et la grande extension de l'internement.

La seconde partie (pages 187-420) contient la copie des principaux documents.

Cette publication sera le guide indispensable de tous ceux qui voudront connaître l'internement, son organisation, ses difficultés et apprécier ses heureux résultats. Elle fait vivement désirer le deuxième rapport qui notera les progrès si réjouissants qui ont été accomplis pendant l'année 1917, en particulier dans l'organisation du travail.

H. S.

NOUVELLES FINANCIERES

Banque populaire suisse

Nous avons publié déjà un résumé du résultat financier de la Banque populaire suisse pour 1917. Le rapport de gestion que nous venons de recevoir contient bien des chiffres intéressants, dont quelques-uns sont à relever. Notons d'abord que le nombre de sociétaires qui était de 69,688 en 1916, s'est élevé l'an dernier à 70,657 et que la totalité de leurs versements est montée de 68,610,409 fr. 10 qu'il était en 1916 à 69,651,068 francs 30 en 1917. L'augmentation du capital social est ainsi de 1,040,659 fr. 20. Pour l'arrondissement de Fribourg, le nombre des sociétaires est monté de 4165 à 4171 et le chiffre des versements de 4,122,313 fr. 45 à 4,131,580 fr. 55.

Le mouvement général a été pour toute la Suisse de 28 milliards 540,346,936 fr. 84 en 1917 ; il était de 26 milliards 981 millions en 1916. Pour Fribourg, ce mouvement est monté de 456,402,664 fr. à 566,723,913 fr. Les dépôts d'épargne s'élevaient à 79,118,535 fr. se répartissant sur 112,207 déposants fin 1916 ; à la fin de 1917, les dépôts étaient de 87,885,891 fr., versés par 120,057 déposants. L'arrondissement de Fribourg, qui comptait 11,041 déposants et 9,770,588 fr. de dépôts à la fin de 1916, en avait à la fin de l'an dernier 11,389 avec 10,716,486 fr. de versements.

Le bénéfice net de l'exercice 1917 est de 5,079,796 fr. 26, dont la répartition proposée est la suivante : au fonds de réserve, pour le porter à 14,300,000 fr., 64,213 fr. 27 ; à la réserve spéciale, pour l'élever à 3 millions, 240,075 fr. 35 ; aux réserves de guerre, 500,000 fr. ; aux réserves pour l'impôt du timbre, 150,000 fr. ; aux actions (5 ½ %), 3,792,418 fr. 45 ; aux Suisses nécessiteux à l'étranger et à la Croix-Rouge, 10,000 francs ; aux banques d'arrondissement pour les œuvres de bienfaisance, 70,000 fr. ; à compte nouveau, 313,089 fr. 19.

La vie économique

100 grammes de beurre

D'après un communiqué de l'Office fédéral du lait, chaque personne ne peut obtenir que 100 grammes de beurre par mois, au lieu de 150 gr., la production du beurre ayant sensiblement diminué. Les coupons de beurre non employés, pour l'achat de beurre peuvent être employés pour l'achat de graisse ou d'huile, s'ils sont marqués visiblement d'un « F » ou « G ».

ARMEE SUISSE

Mort mystérieuse d'un soldat

Lundi matin, on a découvert, près de Coire, un soldat des troupes sanitaires grièvement blessé. Le malheureux est mort tandis qu'on le transportait à l'hôpital. Une enquête s'instruit.

FAITS DIVERS

SUISSE

Assassin condamné

Le tribunal criminel de Bâle-Campagne a condamné à la réclusion à perpétuité le nommé Karl Freivogel, qui assassina pour le voler, le 23 février dernier, un ouvrier du nom de Weber, à Reigoldswil.

Trois apaches

La police de sûreté de Genève a arrêté hier, dans la soirée, trois cambrioleurs, les nommés E. Marti, 23 ans, Bernois ; Hans Rieder, 19 ans, boucher, et Louis Bleser, 33 ans, Luxembourgeois.

Ces trois individus avaient tenté d'assommer la tenancière d'une crémerie au boulevard Saint-Georges, pour voler le contenu de la caisse.

A la suite de l'interrogatoire qu'ils ont subi, ils ont avoué avoir commis d'innombrables vols dans toute la ville.

FRIBOURG

Œuvre des Missions intérieures

La collecte annuelle pour cette œuvre si nécessaire se fera dès ces jours prochains par les soins de dévouées et aimables quêteuses, qui ont bien voulu, cette année-ci encore, se mettre à la disposition du comité.

Si les besoins et les difficultés de la vie croissent partout, ils sont loin de diminuer dans les paroisses des missions. Les traitements du clergé ont dû être relevés et les charges de l'œuvre sont devenues plus grandes en proportion. D'autre part, la charité ne s'est heureusement pas lassée. On a compris les obligations contractées envers la divine Providence pour la protection accordée à notre pays. Les résultats des collectes en 1917 ont dépassé ceux de l'année précédente, mais, malgré cela, le budget de 1918 prévoit un déficit considérable.

Chacun voudra donc, encore et malgré tout, recevoir charitablement les personnes qui ont accepté la charge fatigante et souvent pénible de quêteuses.

Que Dieu bénisse leurs efforts et récompense ceux qui leur feront bon accueil.

Doctorat

Le R. P. Théodor Schwegler, O. S. B. de Willisau-Land (Lucerne), a passé à la Faculté des sciences de notre Université, le 20 mars, son examen de doctorat, avec la note *summa cum laude*.

Sa thèse est intitulée : *Ein Beitrag zu der Lehre von der Kugelleitung.*

Rapatriés

Cet après-midi, à 3 h. 40, quitteront Fribourg pour regagner l'Angleterre par la France, vingt-six soldats anglais qui étaient en traitement à l'hôpital de Gambach.

Conférences de Belles-Lettres

Nous rappelons au public que c'est ce soir qu'aura lieu la conférence de M. Paul Reboux, qui, sur les instances de Belles-Lettres, a consenti à parler encore une fois à Fribourg. Il traitera, ce soir, de la parodie, genre dans lequel il a excellé, en collaboration avec M. Charles Müller, tombé glorieusement au champ d'honneur et auquel de poète Henri de Régnier a consacré un immortel sonnet.

Bazar de charité

A la veille du traditionnel « Bazar », retentit aussi le traditionnel appel à la générosité.

Le Bazar est, comme on le sait, le grand pourvoyeur de l'Association des dames de charité, dont il constitue de plus clair des ressources annuelles. Aussi son succès est-il affaire capitale.

Le comité d'organisation assure d'ores et déjà de sa reconnaissance la plus vive tous ceux qui voudront bien coopérer à la réussite du Bazar, soit par l'envoi d'un objet destiné aux enchères, soit par la participation aux enchères elles-mêmes, qui auront lieu le mercredi de Pâques, 3 avril, dès 2 heures, à la salle du rez-de-chaussée de la Maison de justice.

L'exposition des objets destinés à d'enchère peut être visitée le mardi après midi déjà, ainsi que le mercredi, de 10 heures à midi. Là, comme ailleurs, le buffet est un appoint pour la recette ; aussi fait-il un chaleureux appel à la clientèle charitable. Le thé y sera servi mardi et mercredi, apéritif, le mercredi matin, et, le même jour, café à l'eau, à 1 h. ½.

Puisse cet appel trouver à Fribourg et auprès de ses hôtes l'écho généreux et sympathique que suscite toute cause charitable !

Pour les éducateurs de la jeunesse

Le conseil communal de Noréaz a décidé d'accorder à son instituteur et à son institutrice la même allocation que l'Etat, à titre de subside pour le renchérissement de la vie. La commune de Noréaz y ajoute une gratification fort appréciable en bois de chauffage.

L'autorité communale de Villariaz a alloué à son instituteur la somme de 100 francs à titre de subside pour le renchérissement de la vie.

Acte de dévouement

Hier mercredi, à midi, un ouvrier des Condensateurs électriques, M. Charles Muller, a réussi à sortir de la Sarine une jeune fille qui était en train de s'y noyer.

Le voleur de courroies

Le tribunal de la Sarine a condamné criminellement, hier, mercredi, à 4 ans de maison de force, le nommé Martin Lottaz, qui a commis divers vols de courroies, dans des scieries de Grolley et de Missy, il y a trois mois.

Coups de couteau

On nous écrit :

Dimanche dernier, à Fétigny, à l'heure de la fermeture des auberges, une rixe a éclaté entre des jeunes gens habitant la localité. L'un d'eux, nommé Bersier, porta à son camarade Rentsch deux coups de couteau, l'un au cou et l'autre dans le dos. L'état de la victime inspire des inquiétudes.

La préfecture de la Broye s'est rendue sur les lieux, pour procéder à une enquête.

Des déserteurs russes à Fribourg

Il est arrivé à Fribourg ce matin, à 11 h. 34, par le train de Berne, une cinquantaine de déserteurs russes, qui seront logés à la caserne de la Planche, en attendant d'être rapatriés.

Des gendarmes de l'armée les accompagnaient.

Institut des Hautes Etudes

Vendredi, 22 mars, à 4 h. ¼, conférence du R. P. de Langen-Wendels : Les lois de la conscience.

A 5 h. ¼, conférence de M. Chérel : L'Académie française à la veille de la Révolution.

Société des tramways de Fribourg

Les recettes totales du mois de février 1918 ont été de 9810 fr. 45 (8643 fr. 90 au mois de février 1917). L'augmentation est de 1166 fr. 55.

Le total des recettes pour janvier et février derniers est de 23,628 fr. 30 (21,645 fr. en 1917). C'est donc une augmentation de 1983 fr. 30 en faveur des deux premiers mois de 1918.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

F. O. F. — Réunion du comité et des commissaires demain soir, vendredi, à 8 heures précises, au local, Grand'Rue, 13.

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain matin, vendredi, à 8 h. ½, office de *Requiem* pour le 7me de Mme Comte-Kæser.

Orchestre de la Ville. — Ce soir, jeudi, 21 mars, pas de répétition.

Männerchor. — Heute Abend, 8 ¼ Uhr, Uebung.

Gym-Hommes. — Dimanche, 24 mars, course Fribourg-Villars-les-Jonès-Brünch-Mariahilf-Guin-Garmiswyl-Fribourg. Départ des environs du café du Grand Pont à 1 ½ heure précise. Le comité compte sur une nombreuse participation.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

15 mars. — Mauron, Fernande, fille de Henri, maçon, de Villars-sur-Glâne et Sales, et de Marie, née Gumy, rue du Botzet, 16.

Michel, Clara, fille de Fernand, employé aux C. F. F., de Léchelles, et de Jeanne, née Wicht, rue du Progrès, 6.

Vogt, Joseph, fils de Hans, serrurier, de Mandach (Argovie), et de Marie, née Walser, rue de la Banque, 10.

16 mars. — Monney, Antonin, fils d'Antonin, sous-chef de chantier, de Besancens et Fiaugères, et d'Anne, née Grangier, rue de la Préfecture, 182.

Décès

13 mars. — Piller, née Bulliard, Eléonore, épouse de Nicolas, de Fribourg, 64 ans, Beauregard, 38.

15 mars. — Bulliard, Marie, fille de Joseph, de Rossens, prébendaire à la Providence, 78 ans.

Perroulaz, née Riedo, Marianne, veuve de Bernard, de Fribourg, 70 ans, Grand'rue, 39.

Calendrier

VENDREDI 22 MARS

La Compassion de la Très Sainte Vierge

Rappelons-nous que c'est au Calvaire que Marie nous a enfantés dans la douleur. Il fallait, en effet, qu'elle participât le plus parfaitement possible à notre rédemption, et elle le fit en nous acceptant pour fils, nous qui étions cause de la mort de Jésus.

Le Bienheureux NICOLAS DE FLUE, ermite

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 21 mars

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE C.

Mars.	15	16	17	18	19	20	21	Mars.
7 h. m.	—1	—4	—1	0	1	4	4	7 h. m.
11 h. m.	0	3	7	4	6	9	7	11 h. m.
7 h. s.	—1	0	6	12	10	5		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 21 mars, midi.

Ciel un peu nuageux. Bise. Petites gelées nocturnes.

Dernière Heure

Sur le front occidental

Commentaire Havas

Paris, 21 mars.

(Havas.) — La situation demeure stationnaire sur l'ensemble du front. C'est toujours dans la même région que la lutte d'artillerie est active. L'infanterie exécute des reconnaissances. Les seules opérations vraiment importantes, durant la journée, consistent dans les attaques allemandes répétées par trois fois dans le secteur de Souain, en Champagne. Malgré la puissance des effectifs employés, qui ont atteint trois bataillons, l'adversaire a dû se replier, sous notre tir de barrage efficace, subissant des pertes sévères. Son échec a donc été, une fois de plus, complet.

La conférence des Alliés

Londres, 21 mars.

(Reuter.) — Le *Manchester Guardian* écrit, dans un article de fond :

« Des décisions très importantes ont été prises dans la conférence de Londres, la semaine dernière. Y assistaient : les premiers ministres de Grande-Bretagne, de France et d'Italie.

« Il n'y aura pas de négociation avec les puissances centrales, et la guerre continuera sous forme d'une épreuve de résistance. Par le fait des luttes intestines de la Russie et du licenciement des troupes à l'est, l'Allemagne domine complètement ce front.

« Les Alliés d'occident refusent, en ce moment, de discuter n'importe quelles conditions qui leur ont été suggérées. Ils ont l'intention de poursuivre une politique de libération, non seulement dans l'ouest, pour la Belgique, l'Alsace-Lorraine, l'Italie *irrédente*, mais également dans l'est, pour les régions qui ont été envahies par l'Allemagne et l'Autriche. Nous devons donc, autant que nous le pouvons, continuer à poursuivre notre but final. »

Chez les maximalistes russes

Pétrograd, 21 mars.

(Havas.) — Lénine a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de former un cabinet de coalition. Les commissariats devenus vacants à la suite de la ratification du traité de paix seront confiés à des bolchevikis.

L'Allemagne en Courlande

Berlin, 21 mars.

(Wolff.) — Hier soir a eu lieu, au Reichstag, une discussion sur les provinces baltiques allemandes. Tous les orateurs exprimèrent éloquemment le vœu de la Courlande d'une union personnelle avec l'Allemagne. Ils ont démenti, avec la dernière énergie, la légende, qui renaît continuellement, que l'union de la Courlande à l'Allemagne n'est désirée que par les barons baltes et les junkers prussiens. Ce n'est pas seulement le Conseil national qui demanda, en décembre, une union étroite avec l'Allemagne. L'assemblée nationale fut animée, en septembre, du même esprit et du même désir. Cette assemblée nationale ne comprenait pas seulement des Allemands, mais aussi des Lettons. Des représentants de toutes les classes prièrent, en termes très pressants et à plusieurs reprises, l'empereur d'accepter le chapeau ducal de Courlande et de ne pas repousser les mains qui se tendaient vers lui.

Le rationnement en Italie

Milan, 21 mars.

Avec le mois d'avril entrera en vigueur le rationnement de l'huile et du lard.

Un groupe politique italien

Rome, 21 mars.

Hier matin s'est réuni le groupe parlementaire de la défense nationale, sous la présidence du sénateur Scialoja. On y a discuté surtout de la défense antiaérienne des villes et de la guerre à faire à la propagande défaitiste qu'on voit renaître en Italie.

Mort du sénateur Chiesa

Turin, 21 mars.

On annonce la mort du sénateur Michel Chiesa, qui était l'un des plus grands industriels de la branche du coton en Piémont. Il était né en 1831, et avait fait partie aussi de la Chambre des députés. Il a légué des sommes importantes à des œuvres de bienfaisance, notamment 250,000 francs à la commune de Saint-Georges-Canavese, pour la construction d'un hôpital.

L'empereur d'Autriche

Vienne, 21 mars.

(B. C. V.) — L'empereur Charles a visité, ces jours derniers, en compagnie du chef de l'état-major général, baron von Arz, le front sud-occidental. Il est rentré hier à Baden (près de Vienne).

Le travail de la terre en Autriche-Hongrie

Vienne, 21 mars.

(B. C. V.) — Le gouvernement a déposé à la Chambre des députés un projet de loi relatif à l'obligation générale de travailler à la guerre. D'après ce projet, tout homme, dès le début de sa 17me année jusqu'à 60 ans révolus, et toute femme, depuis le début de sa 19me année et jusqu'à 40 ans révolus, est obligé de travailler dans l'intérêt de la communauté. Cette obligation au travail, dans le sens de la loi, est une obligation publique et s'étend aussi aux différents pays de la monarchie, aux districts et aux communes.

Sont dispensés de cette obligation, ceux qui ne se trouvent que momentanément dans l'Etat ou qui jouissent du droit d'ex-territorialité, et, en outre, ceux qui font partie de la force armée ou de l'administration publique, les membres des corporations autorisées par la constitution, les ecclésiastiques, les notaires, le corps enseignant officiel. L'obligation générale de travailler durera jusqu'à ce qu'elle soit annulée par une décision du ministère commun, ou une année après la conclusion du dernier traité de paix entre les grandes puissances européennes.

Chambres fédérales

Berne, 21 mars.

L'impôt fédéral direct

Le *Conseil national* accorde, sans débat, la garantie fédérale aux constitutions revisées de Soleure et de Schwytz. Puis il reprend le débat sur l'impôt fédéral direct.

M. Ullmann (Thurgovie) développe son postulat, invitant le Conseil fédéral à soumettre aux Chambres, en juin, ou, sinon, dans le plus bref délai possible, un projet constitutionnel créant un impôt de mobilisation annuel et temporaire, sous forme d'une répétition corrigée de l'impôt de guerre, en dégrevant, dans l'un et l'autre cas, les petites et moyennes fortunes, les petits et moyens revenus.

M. Weber (Saint-Gall) défend l'initiative.

M. *Musy* (Fribourg) la combat et appuie le postulat Ullmann. Il préconise le renouvellement de l'impôt de guerre.

M. Motta, conseiller fédéral, estime que la question politique domine toutes les autres. L'introduction d'un impôt direct permanent suppose l'unification de tout le droit fiscal de la Suisse en matière d'impôt direct. Cette unification serait une tâche énorme, aussi considérable que celle de l'unification du droit civil, qui a demandé l'effort d'une génération. L'unification du droit fiscal conduirait fatalement à la transformation de notre Etat fédératif. Elle serait la fin des cantons, privés de leurs ressources et livrés à la discorde. L'initiative socialiste méconnaît complètement le principe de la généralité de l'impôt, qui veut que chaque citoyen contribue aux charges de l'Etat.

L'affaire Ador

La déclaration suivante de la commission de neutralité a été lue :

« Un membre de la commission de neutralité a saisi la sous-commission pour le département politique d'un bruit qui courait sur le compte du chef dudit département, en visant des faits qui se seraient passés pendant le second semestre de l'année 1917. Il lui a demandé d'instruire la question, afin de savoir s'il était exact que M. le conseiller fédéral Ador avait communiqué au représentant du gouvernement italien à Berne des renseignements sur l'offensive projetée par les empires centraux contre le front italien.

« La sous-commission a décidé de faire droit à cette demande et de se saisir de l'incident. Elle a pris connaissance des pièces du dossier relatif à cette affaire et a entendu, dans leurs explications verbales, M. le président de la Confédération et M. le conseiller fédéral Ador.

« La commission de neutralité, après avoir entendu le rapport de sa sous-commission, constate et déclare que les reproches adressés à M. le conseiller fédéral Ador ne sont pas fondés, que son attitude a été absolument correcte et ne saurait donner lieu à aucune critique, ainsi, d'ailleurs, que cela a déjà été constaté dans le communiqué officiel du Conseil fédéral du 7 mars.

« La commission reconnaît et affirme, d'autre part, le droit de ses membres de soulever devant elle ou devant ses sous-commissions toutes les questions présentant un caractère politique. Elle constate que celui des membres de la commission qui a soulevé la question a fait usage de ce droit d'une façon absolument irréprochable, correcte et loyale.

« Elle regrette et blâme l'indiscrétion, dont elle ignore l'origine et les circonstances, qui a permis la divulgation du contenu d'un rapport confidentiel adressé au Conseil fédéral par l'un des représentants diplomatiques de la Suisse à l'étranger, et qui a propagé dans le public des renseignements entièrement inexacts sur le contenu, le sens et la portée véritables dudit rapport.

« Elle a l'honneur de proposer au Conseil national de considérer l'incident comme liquidé par la présente déclaration. »

Personne n'a demandé la parole et l'incident a été clos.

Automobilisme et navigation aérienne

Le *Conseil des Etats* continue les débats sur l'article constitutionnel relatif à la circulation des automobile et à la navigation aérienne.

M. Laely (Grisons) appuie le projet, à condition que les gouvernements cantonaux aient aussi leur mot à dire dans la nouvelle législation. L'orateur reconnaît que les expériences faites au cours de la mobilisation ont dissipé les préventions de la population, qui admet maintenant l'utilité de l'automobilisme.

M. Muller, conseiller fédéral, souligne les différences du nouveau projet et de celui de 1910, qui sont toutes à l'avantage des cantons. Depuis le rejet du projet en 1910, l'automobilisme a fait des progrès dans un sens utilitaire et a gagné sa cause. Les barrières des octrois et de l'ohmgeld ont été supprimées. Il ne convient pas de les rétablir pour l'automobilisme.

Au vote, le Conseil décide, par 21 voix contre 20, avec la voix prépondérante du président, M. Brugger, de ne pas entrer en matière, pour le moment, sur la proposition de la minorité de la commission.

La séance est levée à 10 heures.

LAUSANNE
Ecole LÉMANIA
Préparation rapide, approfondie
BACCALAURÉATS
Maturités

†

Madame Rosa Hertling ; les enfants de Monsieur Charles Hertling et les familles Hertling, font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Monsieur Charles Hertling

leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, survenu à Paris le 27 février, à l'âge de 51 ans.

R. I. P.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

MADAME VEUVE

Bernard Comte-Kæser

aura lieu vendredi 22 mars, à 8 ¼ h., à l'église de St-Nicolas.

R. I. P.

La famille Perriard remercie de tout cœur les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de son grand deuil.

Transports funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH

Fribourg

Magasins et bureaux | Rue de l'Université et Rue du Lycée

TÉLÉPHONE 369

Couronnes mortuaires. - Articles funéraires

Cierges, etc.

ON DEMANDE

une jeune fille

pour aider dans un petit ménage. Gages 20 à 25 fr. 1559

S'adresser sous P 1556 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ÉCHANGE

Famille de fonctionnaire, à Bâle, désire placer dans bonne famille de la Suisse romande une jeune fille de 16 ans, qui devra fréquenter une bonne école, en échange d'un garçon ou d'une fille. 1609

S'adresser à **G. Krety-Hofstetter, Güterstrasse 304, Bâle.**

Douleurs rhumatismales

de tout genre sont guéries et soulagées rapidement par le

Thé antirhumatismal spécial

du **Pharmacien Baer** Zurich 7.

Dépôt pour Fribourg : **Grande pharm. Bourgknecht et Gottrau.**

A VENDRE

une belle génisse pour l'élevage.

S'adresser à **M. Louis Moret, à Lovens.**

Abeilles

Je suis acheteur de plusieurs colonies à cadre ou en panier.

Gremaud, *fermier* **à Barberêche.** 1627-378

Chien de race

superbe Dobermann, de 2 ans, dressé, de parents primés, **à vendre ou échanger** contre chien de chasse.

S'adresser sous P 1443 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On **demande à louer** un

LOCAL

pour entreposer des meubles, situé de préférence dans le haut de la ville, **rez-de-chaussée ou 1er étage.**

Faire offres sous chiffres P 1632 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 1619

A LOUER

pour le 25 juillet, le magasin avec arrière-magasin et dépendances, et, event. appartement, maison N° 9 Grand'rue. 1612

S'ad. à **M. Klein, coiffeur.**

A LOUER

à 15 minutes de Marly, (ct. de Fribourg) pour la saison, le chalet du Riédelet tout meublé.

S'ad. à **Mlle C. de Gottrau, Grand'Fontaine, 13, Fribourg.** 1623

On demande à reprendre

un bon magasin

à la campagne. 1606-369

Faire offres sous P 1573 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

A VENDRE

dans le haut de la ville une **maison** en bon état, contenant 3 appartements, au prix de Fr. 15,500. 1451

S'adresser à Oscar Soldati, **rue Lenda 152, Fribourg.**

La Salsepareille Model

est un **Dépuratif & Laxatif** qui a fait ses preuves depuis 80 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre **la constipation habituelle et le sang vicié,** ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. ½ de bouteille, 4 fr. 20 ; ¾ bouteille, 6 fr. La bouteille pour la cure complète 9 fr. 60. **Se trouve dans toutes les pharmacies.** Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la **Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, à Genève,** qui vous enverra, **franco** contre remboursement des prix ci-dessus, la **véritable Salsepareille Model.**

Fête de Pâques

Broderies de Saint-Gall

ROBES pour enfants et BLOUSES en voile

vendues au prix de fabrique

GANTS de peau et tissu

CRAVATES - COLS - BRETELLES

Brosses à cheveux. Brosses à habits

Fribourg **P. ZURKINDEN** coiffeur

71, Place Saint-Nicolas, 71

ANTIQUITÉS

Grande vente volontaire aux enchères publiques

Mardi 26 mars, de 9 h. à midi et de **2 h. à 5 h.,** il sera vendu aux enchères publiques, **à l'Hôtel des Ventes, rue de la Louve 4, à Lausanne,** environ 1000 objets, **meubles et bibelots divers anciens,** tels que : buffets de service, bibliothèques, tables, bureaux, vitrines, fauteuils, chaises, armoires, bahuts, ustensiles cuivre, étain, tableaux, gravures Aberli et autres, argenterie, pendules, glaces, porcelaines, faïences, dentelles, etc., etc. La vente aura lieu au comptant, avec 5 % d'échute sur toute adjudication et sera faite par **M. Charles Moret,** qui donnera tous renseignements demandés avec timbre pour réponse

Les objets seront visibles lundi 25 mars, de 10 h. à midi et de 3 h. à 5 h. au magasin, **rue de la Louve 4.**

Charles MORET, *vendeur aux enchères,*
Hôtel des Ventes.

Petit hôtel à la campagne **demande**

2 jeunes filles

(fille de cuisine) et **une fille de service.** Entrée 1er ou 15 avril. Vie de famille. 1614

Adresser les offres à **Mme Robert, Hôtel du Poisson, à Marin, près Neuchâtel.**

On demande une

jeune fille

pour aider à tous les travaux d'un ménage soigné. 1626

S'adresser à Publicitas S. A., **Bulle** sous P 515 B.

SOMMELIÈRE

honnête

est demandée

S'adresser sous P 529 B à Publicitas S. A., **Bulle.**

Vermouth Olande

délicieux, avec syphon

très fin fortifiant à base de plantes et jus de fruits. Envoi par poste de 1 lit. comme essai. 1504

Clovis Benevey, Fribourg,
Concessionnaire.

6000 petites boîtes de **KOLA-DULTZ GRATIS !**

Je voudrais bien faire parvenir un échantillon de mon remède à quiconque souffre d'épuisement. Mon produit vivifie le corps et l'esprit, stimule et influence la santé à tel point qu'on se sent bientôt aussi bien, aussi frais et aussi entreprenant qu'on devrait l'être naturellement. Le Kola-Dultz doit en outre stimuler l'organisme. Dans le propre intérêt de tout lecteur de cette annonce qui souffre d'épuisement ou qui est facilement fatigué et abattu ou ayant pour une cause quelconque besoin d'un stimulant et d'un fortifiant, je désire qu'il essaie le Kola-Dultz, et alors, comme beaucoup d'autres, il pourra dire :

L'effet du Kola-Dultz est vraiment brillant

Le meilleur organisme est celui dont on s'aperçoit le moins. Kola-Dultz est l'ami des abattus et fatigués. Il est d'un usage très agréable et d'un effet rafraîchissant. Le Kola-Dultz est inoffensif et se recommande aux dames, messieurs et enfants. L'âge n'a pas d'importance. C'est un produit stimulant et fortifiant. Le Kola-Dultz est indiqué partout où les forces s'affaiblissent.

Ecrivez-moi tout de suite une carte et demandez l'envoi gratuit d'une boîte d'essai.

Max DULTZ, Heiden 307 (Suisse).

En vente dans toutes les drogueries et pharmacies.

Les échantillons ne sont expédiés que par le fabricant.

A ENLEVER

tout de suite

3 banques ;
1 rayonnage complet état neuf provenant du magasin de confection

A L'ENFANT PRODIGUE

S'adr. : **Hôtel de la Tête-Noire, rue de Lausanne.**

Une honnête fille

de 24 à 25 ans demande bonne place et vie de famille pour le 25 mars, de préférence à la campagne. 1593

S'adresser sous P 1611 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

JEUNE HOMME

de 18 ans, ayant fréquenté le Collège, connaissant l'allemand et le français,

demande place

dans bureau ou magasin. 1566

S'adresser sous chiffres P 1566 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ATTENTION

Jeune fille, brave et honnête, désirant apprendre l'allemand, est demandée, pour aider au ménage. 1613

Adresse : **Madame Fuchs z. Schwert. Immensee,** canton de Schwyz.

Vente de chédail

Mardi 26 mars, à 1 h. après midi, le soussigné vendra aux enchères, devant son domicile : 1 petit char à marché à ressorts, 2 chars à échelles à un cheval, 1 charrue Brabant, 1 faucheuse peu usagée à 2 chevaux, 1 caisse à purin à 1 cheval, 2 caisses à gravier, 1 herse à 2 chevaux, 1 battoir, un rouleau, 1 couverture de cheval, 2 colliers de chevaux et 2 de vaches, plusieurs chaînes à brouter, 5 clochettes, 1 grande tine, 1 presse à fruits, faux, fourches et beaucoup d'autres objets trop long à détailler. Payement comptant.

Farvagny-le-Petit, le 19 mars 1918. 1595-366

Constantine Bulliard.

Hôtel de campagne tout meublé

avec vastes dépôts, boulangerie, magasin, écuries, jardin et terrain à cultiver, dans centre agricole du canton de Vaud, à proximité d'une gare, favorable pour marchand de bétail. 1612

A VENDRE OU A LOUER

Demandez les informations sous chiffre B 2937 O à Publicitas S. A., **Berne.**

ON DEMANDE

une jeune fille

pour aider dans un petit ménage. Gages 20 à 25 fr. 1559

S'adresser sous P 1556 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

7 Nous garantissons **gros lots gagnants**

à chaque détenteur d'une série entière tirée (30 obligations à primes)

des obligations à primes de la Typographia de Berne

aux 28 premiers tirages

Chacune de ces obligations sera remboursée,

soit avec un gros de Fr. 50,000, 30,000, 20,000, 10,000, 8000, 7000, 6000, 5000, 4000 etc., ou au minimum avec l'enjeu de Fr. 10 au courant de 200 grands tirages.

Le plan de tirage contient les lots gagnants suivants :

1	gros lot	à Fr.	50,000
1	» »	à »	10,000
2	» lots	à »	20,000
24	» »	à »	10,000
1	» lot	à »	8 000
38	» lots	à »	7,000
26	» »	à »	6,000
11	» »	à »	5,000
1	lot	à »	4,000
2	lots	à »	2,500
2	»	à »	2 000
182	»	à »	1,000
263	»	à »	500
14,946	divers	à Fr.	200, 150, 100, etc.

Le prix d'une obligation est de **dix francs.**

4 grands tirages par an :
Le 15 avril : tirage des séries
le 15 octobre » » »
Le 15 mai : tirage des primes
le 15 novemb. » » »

Sur chaque série tirée aux 28 premiers tirages tomberont 7 gros lots gagnants et naturellement aussi 23 remboursements à dix francs chacun. Chaque détenteur d'une série entière doit gagner dans les 28 premiers tirages sûrement 7 gros lots et naturellement 23 remboursements à 10 francs chacun.

L'achat de séries entières = 30 obligations à primes, est donc à recommander.

Lors de l'achat de séries entières contre payements par acomptes, on doit payer au moins un acompte de Fr. 1.— pour chaque obligation, ou Fr. 30.— pour une série entière. Les payements mensuels devront être de Fr. 10.— par série.

Les Concessionnaires de l'emprunt des obligations à primes de la **Typographia de Berne :**

Maison de Banque et de Commission

S. A.

Berne, Rue Monbijou, 15

Téléphone 4830.
Compte de chèques III/1391

Selon le désir des intéressés, on envoie un prospectus gratuitement. Nous enverrons à nos clients gratuitement les listes de tirage.

Bulletin de commande

A la maison de Banque et de Commission, S. A., rue Monbijou, 15, Berne, concessionnaires de l'Emprunt

L..... soussigné ..... commande ..... auprès de vous :

..... **Obligations à primes à 10 fr. nominal de la Typographia de Berne à 10 fr. chacune.**
..... **Séries complètes (à 30 obligations chacune) à 300 fr. par séries.**

* contre argent comptant.
* contre payements mensuels de Fr. 5.—.
* contre payements mensuels de Fr. 10 —.

J'ai payé la somme indiquée à votre compte de chèques III/1391.

Ayez la complaisance de toucher la somme indiquée, les frais en plus par recouvrement.

* Biffer ce qui ne convient pas.

.....

.....

Belle chevelure

Plus de pellicules.
Plus de chute.
Plus de calvitie.

Grd. flac. Fr. **4.50**
Petit » » **2,50**
C. rembours. Disc.

Engadina, 2, Lugano (7218).

A LOUER

rue de Romont, bel **appartement,** 5 chambres, cuisine, dépendances, balcons. 1362

S'adresser sous P 1355 F, à Publicitas S. A., **Fribourg.**

LAINE DE MOUTON

les plus hauts prix sont payés par **L. Koenig,** Vollandes 15, **Genève.** 1611

Chambre meublée avec pension

DEMANDÉE

par jeune commerçant Bernois sérieux. Préférence sera donnée à famille offrant vie familiale avec occasion conversation française. 1608

Offres sous chiffre A 2190 Y à Publicitas S. A., **Berne.**

ACHAT

de titres, créances, poursuites, actes de défaut, etc. Payement au comptant.

Case postale 12090 à Fribourg

Vente juridique

L'office des poursuites de la Sarine vendra au plus offrant, **jeudi 21 mars,** à 2 h., à son bureau : 75 kg. de pâte pour nettoyer les parquets, et une cintreuse. 1598

Bandages herniaires

Grand choix de **bandages élastiques,** dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour.

Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande.

Discrétion absolue, chez **F. GERMOND, sellerie, Payerne.**

Bouteilles THERMOS

maintenant les liquides chauds pendant 24 heures et les liquides froids pendant les chaleurs.

Prix réduits

E. Wassmer FRIBOURG

250,000 cigares

fins, d'outre-mer, **42 fr.** le mille, 100 à l'essai **4 fr. 20, Cigares Special,** grand façon **6 fr., Union, 7 fr 50, Manila,** grand façon **8 fr. Brissago, 6 fr. 20 Toscani, 6 fr. 20.**

Offres : **S. Dümlein, Bale.**

ARMES-MUNITIONS

Plomb de chasse

sont achetés aux plus hauts prix ou échangés

MAGASIN, 69

69, rue de Lausanne, 69

FRIBOURG

Appareils photographiques

neufs et d'occasion
Grand choix
— CATALOGUE GRATUIT —

A. SCHNELL

9, Pl. St-François, Lausanne

Enchères publiques

Le notaire soussigné vendra aux enchères publiques, lundi 25 mars, les immeubles désignés comme suit au registre foncier de Villarlod :

Art. 245. Es Talisses, bois de 7101 mètres (1 pose 389 perches), taxé Fr. **710.—**

Art. 281. En pré rond, bois de 1404 mètres (156 perches), taxé Fr. **140.—**

Les enchères seront ouvertes à 2 h. précises après midi, dans une salle particulière de l'auberge communale de Villarlod.

R.-Ch. Hartmann, not.

Alfred WEISSENBACH

80, rue de Lausanne, 80

SAISON D'ÉTÉ

Dernières Nouveautés

SUR MESURES — **COUPE FRANÇAISE**

Costumes tailleur — Manteaux
Robes de ville — Toilettes de cérémonie — Robes
Tailleur et Manteaux d'enfants
Blouses et jupons

— Deuil sur mesures dans les 24 heures —

SALLE DE LA GRENETTE, FRIBOURG

Vendredi, 22 mars 1918, à 8 heures 15 du soir

CONFÉRENCE

avec projections lumineuses, et autorisation spéciale du service photographique de l'armée française

par **M. GUSTAVE CHAUDET**

rédacteur du *Gymnaste Suisse* et correspondant de la *Revue* de Lausanne

Sujet : A VERDUN

Prix des places : Premières, Fr. **2** ; Secondes, Fr. **1.** — Une partie de la recette sera versée à une œuvre de bienfaisance de la ville de Fribourg. — Location à l'avance, chez M. Von der Weid, magasin de musique, rue de Lausanne.

Offre extrêmement avantageuse

Grand choix de bicyclettes

des meilleures marques, importation directe à Fr. 220 ; 245, à 275.

Pneus, 1re qualité, à Fr. **9.50 ; 11.50 ; à 13.**
Chambres à air : 1re q., à Fr. **6.20 ; 7.— à 8.50.** Demandez catalogue!
ERNI-FALLET. Imp. de bicyclettes et pneus, **LUCERNE.**
Membre du syndicat suisse pour l'importation de caoutchouc.

Pépinières de Cressy

ONEX-H. HERTZSCHUCH, GENÈVE

Arbres fruitiers tiges et nains, à couteau et à cidre.
Arbres d'ornement rosiers, plantes vivaces.

Téléphone 122-08 — *Catalogue gratis*

Vente de meubles

Il sera exposé aux enchères publiques, samedi 23 mars, dès 10 h. du matin, au N° 96, rue Zähringen, une chambre à coucher, divers meubles, chaises, tables, bahuts, lampes, suspensions, pendules, glaces et tableaux, quelques lits et petites tables en sapin, bijoux de fantaisie, bibelots, vaisselle, fourneau à repasser, malles et sacs de voyage, etc.

Vente aux enchères publiques

Le soussigné vendra, samedi 23 mars, à 1 h. à la ferme de Bethlém, près Fribourg, 5 vaches dont 1 prête au veau, 1 taureau de 16 mois, 1 veau de 10 mois, 1 mouton, 1 brebis, 3 porcs de 8 mois, 32 poules, clochettes de vaches, 1 char, perches de clôture et d'hatizots, etc. Payement au comptant.

L'exposant : **Jean Baechler.**

AUTO-TAXIS

Tél. 700

NOUS DEMANDONS

pour le 1er avril, éventuellement plus tard

une première et une seconde vendeuse

pour le rayon de lingerie et tabliers.

Maison S. KNOPF, Fribourg

CORSETS *Remise de clientèle*

Pour cause de départ, la fabrique des corsets Pompadou serait disposée à remettre sa clientèle, licence de fabrication sous sa marque et ses procédés, soit pour Fribourg, soit pour la Suisse entière. Très peu de reprise en marchandise.

La fabrique concédera cette remise à un prix d'autant plus avantageux que la personne qui reprendra fournira une plus grande garantie pour un grand soin de la clientèle. 1620

Ecrire sous P 1633 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

SOCIÉTÉS DE FROMAGERIE

J'achète au plus haut prix

chaudières en cuivre

de la contenance de 300, 400, 500, 1000 et 1400 litres.

P. ZUMBUHL, FRIBOURG

Installation de fromageries et laiteries

PRIX OFFICIELS

sont payés pour **vieux fers, fonte et vieux métaux**

Miséricorde, 9, Fribourg

BANQUE POPULAIRE SUISSE

Banque d'arrondissement de Fribourg

Assemblée générale ordinaire, le dimanche 24 mars 1918, à 10 h. du matin, dans la grande salle de l'Hôtel du **Faucon.**

TRACTANDA :

1. **Constitution de l'assemblée ;**
2. **Procès-verbal de la dernière assemblée générale du 25 mars 1917 ;**
3. **Rapport et comptes de 1917 ;**
4. **Nomination :** a) de 1 délégué ; b) de 4 membres de la commission de banque ; c) de 3 réviseurs des comptes.

Les sociétaires de la banque d'arrondissement de Fribourg sont invités à prendre part à cette assemblée.

La présentation de la carte d'admission est exigée. Le vote par représentation n'est pas autorisé.

Le rapport de gestion peut être obtenu à nos guichets, à partir du 22 mars, ou sera envoyé sur demande. 1490-343

Fribourg, le 1er mars 1918. **La Commission de Banque.**

Siroline "Roche" *guérit* **affections pulmonaires, toux, bronchites, grippe, refroidissements.**

En vente dans toutes les pharmacies